



Locataire sans chauffage- mise en service radiateur, pour qui ?

Par **Claire87**, le **21/11/2012** à **17:31**

Voici mon soucis:

Locataire depuis 3 mois dans cet appartement.
Celui ci présente deux types de chauffages, électrique et gaz.

Électrique pour la salle de bain, le reste au gaz.
Ceci dit, je n'ai pas de chaudière, ni de chauffe-eau, ni autre chose de ce genre.

Ce sont de vieux gros chauffage marron, à gaz.
Pas de chaudière non plus à la cave ou ailleurs.

Les locataires ont un contrat d'entretien, et de mise en service par une société du coin.

Néanmoins, cette information ne m'a pas été communiquée à la signature du bail, ni à l'état des lieux, tout comme il n'a pas été mentionné l'entretien le fonctionnement etc dudit chauffage.

Que puis-je faire pour ne pas devoir déboursier les frais liés à la mise en service de ces radiateurs, et du contrat d'entretien, qui n'est pas obligatoire dans la mesure où je n'y suis que depuis 3 mois ?

Merci